



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 110965

Texte de la question

M. Philippe Folliot appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la situation des retraités de la fonction publique d'État ainsi que sur celle des pensionnés invalides particulièrement en direction du personnel en retraite de la gendarmerie nationale. En effet, les retraites de la fonction publique d'État et les pensions d'invalidité sont majorées par une indemnité qui depuis plusieurs années est contestée en l'état, en vue de la minoration drastique de son taux, voire de sa disparition. Ces attaques à la faveur de la discussion annuelle du projet de loi de finances préoccupent grandement les gendarmes en retraite qui se sentent lésés par de telles mesures. C'est pourquoi il lui demande de lui apporter quelques éléments de réponse sur cette question en vue de la prochaine discussion du budget à l'Assemblée nationale. - Question transmise à M. le ministre de l'outre-mer.

Texte de la réponse

Le décret n° 52-1050 portant attribution d'une indemnité temporaire aux personnels retraités tributaires du code des pensions civiles et militaires et de la caisse des retraites de la France d'outre-mer a donné lieu à de nombreuses critiques, notamment de la Cour des comptes. C'est pourquoi le ministre de l'outre-mer a demandé qu'un audit soit réalisé par l'inspection générale des finances, l'inspection générale de l'administration et le contrôle général des armées sur cette question. Des propositions ont été faites. Toutefois, avant toute évolution éventuelle du dispositif existant, le Gouvernement va organiser une concertation approfondie avec les parties intéressées.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110965

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12038

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2238